



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

**Délégation à la sécurité routière**

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PLACE BEAUVAU  
75800 PARIS CEDEX 08**

5111-000048-0001-0



**Maître  
174 rue de Courcelles  
75017 PARIS**

Affaire suivie par : FS

Réf. :

Plus d'informations sur :

<https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr>  
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

A Paris, le 23 avril 2025

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client(e),

Je vous informe que les modifications nécessaires ont été apportées dans son dossier.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de douze points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

*Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,  
le chef de la section des recours  
du bureau national des droits à conduire*